

Le dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les « primo-accédants » est applicable à tout ménage dont les caractéristiques et les projets répondent aux conditions définies dans la fiche F19 du guide des aides du Département. Il consiste en la prise en charge par le Département d'une partie du remboursement du capital emprunté auprès du Crédit Mutuel. Sa mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'une offre globale de financement proposée par le Crédit Mutuel au sein de laquelle un « Prêt Partenarial Haute-Saône » est inclus. Le montant de l'aide accordée par le Département est fixe, quel que soit le nombre de personnes composant le ménage et quel que soit le montant emprunté.

Attestation du Crédit Mutuel

Une proposition de prêt immobilier incluant le “Prêt Partenarial Haute-Saône” est émise par le Crédit Mutuel, au profit de M/MME (NOM – Prénom)

..... le ____/____/_____.

A cette date, le taux d'intérêt appliqué par la banque est de ____%. (Taux avant partenariat)

Grâce au partenariat entre le Département et le Crédit Mutuel, le ménage bénéficie des avantages suivants :

- Frais de dossier limités à 100€,**
- Baisse de 0.2 point minimum du taux d'intérêt recommandé au moment de l'instruction du dossier sur le montant à financer** (hors PTZ, ECO-PTZ et autres prêts bénéficiant d'un taux plus avantageux).

Le ménage accepte l'offre de la banque.

L'Etablissement bancaire
(Date, signature et cachet)

Date d'édition de l'offre de prêt :

____/____/_____

**Cette attestation est à joindre à la demande de subvention auprès du Département,
accompagnée de l'offre de prêt de la banque.**

Subvention du Département

1 Délai

L'emprunteur dispose de **3 mois** à compter de l'édition de l'offre de prêt pour déposer sa demande de subvention auprès du Département.

2 Transmission du dossier

Rendez-vous sur  www.mes-services-publics70.fr

Pièces à fournir par tous les emprunteurs :

- Carte d'identité en cours de validité
- Certificat de grossesse ou livret de famille si l'/les enfant(s) ne figurent pas sur l'avis d'imposition N-1
- Attestation + offre de prêt de la banque
- Avis d'imposition N-1
- Relevé d'identité bancaire

3 Traitement

Les dossiers complets sont présentés en commission permanente selon le calendrier consultable sur la plateforme du Département. Une réponse est adressée par courrier aux usagers après chaque commission.